



GROUPE GDR

## Communiqué de presse

Paris, 1<sup>er</sup> décembre 2022

---

### **Expulsion de Salah Hamouri : la France doit faire respecter ses droits**

Hier, Salah Hamouri a reçu une notification orale, par l'intermédiaire de ses avocats, selon laquelle il serait expulsé de force, dimanche 4 décembre, vers la France.

Salah Hamouri est actuellement au tribunal de la prison de Ramleh pour une audience. Ses avocats n'ont pas été informés par la procédure habituelle et légale de la tenue de cette audience et ne sont donc pas présents.

Nous avons par ailleurs appris que le consul général de France à Tel Aviv s'est rendu au tribunal pour assister à l'audience, au nom de la protection consulaire, et que l'accès à la salle d'audience lui a été interdit.

Salah Hamouri, avocat franco-palestinien est détenu depuis le mois de mars dernier sans accusation formelle.

Depuis plusieurs années, le groupe GDR alerte le gouvernement sur la situation de Monsieur Hamouri au sujet du harcèlement qu'il subit depuis 20 ans de la part des autorités israéliennes : détentions, restrictions de mouvement et séparation de sa femme et de ses enfants.

Fin septembre, alors que sa détention venait d'être prolongée arbitrairement pour la deuxième fois nous avons interpellé Emmanuel Macron et son gouvernement afin qu'il fasse respecter les droits de notre compatriote. Deux mois plus tard, il se trouve désormais interdit de vivre dans sa ville natale de Jérusalem- Est.

Force est de constater que les efforts diplomatiques sont restés vains. Face à ces échecs, ces efforts doivent impérativement s'intensifier. La France doit obtenir le respect des droits de notre compatriote comme le respect du droit international et être l'artisan d'une Paix indispensable et tant attendue dans cette partie du monde.